
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 26 mai 2016 à 9 h
405, avenue Ogilvy, bureau 200.80 - Salle du directeur**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

ABSENCES :

Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREULT, Directrice des services administratifs
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du
patrimoine
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 9 h 10.

CA16 14 0154

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 9 h 10, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions du public est close.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 10, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA16 14 0155

Octroyer un contrat à Multifleurs Plus enr., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 170 237,73 \$, taxes incluses, pour la fourniture de bacs en bois et modules d'assises incluant la fabrication, la livraison, l'installation et aménagement floraux - appel d'offres public 16-15233 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Multifleurs Plus enr., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de bacs en bois et modules d'assises incluant la fabrication, la livraison, l'installation et l'aménagement floraux, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 170 237,73 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15233;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1160097003

CA16 14 0156

Résilier le contrat octroyé à Aménagement De Sousa par la résolution CA14 14 0437 de ce conseil pour la reconstruction de trottoirs, là où requis sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (GDD 1146445004 et autoriser le paiement d'un montant de 11 244,62 \$, taxes incluses, à titre de pénalité en lien avec cette résiliation.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de résilier le contrat octroyé à Aménagement De Sousa / 4042077 Canada inc. par la résolution CA14 14 0437 de ce conseil pour la reconstruction de trottoirs, là où requis sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (GDD 1146445004);
2. d'autoriser le paiement à Aménagement De Sousa d'un montant de 11 244,62 \$, taxes incluses, à titre de pénalité en lien avec cette résiliation, conformément à l'article 2.4.2.3 des clauses administratives générales de l'appel d'offres PRR-14-05;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1164665001

CA16 14 0157

Octroyer un contrat à Bordure & Trottoir RSF inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-extension dans le cadre du programme de réfection routière 2016, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 328 392,17 \$, taxes incluses, et approuver une dépense de 17 919,61 \$, taxes incluses pour les dépenses incidentes - appel d'offres public PRR-16-12 (10 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Bordure & Trottoir RSF inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-extension dans le cadre du programme de réfection routière 2016, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 328 392,17 \$, taxes incluses, et approuver une dépense de 17 919,61 \$, taxes incluses pour les dépenses incidentes - appel d'offres public PRR-16-12 (10 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le central (SIVT).

Adopté à l'unanimité.

20.03 1164665004

CA16 14 0158

Autoriser la signature du projet de convention entre la Ville de Montréal et Voisins en action, pour la mise en place du projet Coopérative jeunesse de service et octroyer une contribution financière totale et non récurrente de 10 000 \$ pour 2016 et 2017 à cette fin, à même les surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension à signer pour la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir entre la Ville et Voisins en action, pour la mise en place d'un projet de Coopérative jeunesse de services (CJS), dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'octroyer à l'organisme Voisins en action une contribution financière totale et non récurrente de 10 000 \$ pour 2016 et 2017 à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1163356008

CA16 14 0159

Autoriser une dépense de 91 779,29 \$, incluant les taxes, afin d'assumer les coûts reliés à des travaux de reconstruction des trottoirs sur la rue Saint-Dominique inclus dans la soumission 223801, ayant pour objet la réalisation de travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Jarry et Saint-Dominique - Programme de réfection routière 2016 de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 91 779,29 \$, incluant les taxes, afin d'assumer les coûts reliés à une partie des travaux de reconstruction des trottoirs sur la rue Saint-Dominique, inclus dans la soumission 223801, ayant pour objet la réalisation de travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Jarry et Saint-Dominique;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1161124001

CA16 14 0160

Adopter le Règlement RCA15-14005-1 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2016).

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA15-14005-1 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2016) a été donné le 3 mai 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le Règlement RCA15-14005 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA15-14005-1 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2016).

Adopté à l'unanimité.

40.01 1161766004

CA16 14 0161

Adopter le Règlement RCA04-14007-4 modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14007) afin d'apporter des modifications quant à la définition de la notion de démolition ainsi que pour y instaurer des dispositions quant à la caducité d'un certificat d'autorisation de démolition.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA04-14007-4 modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14007) afin d'apporter des modifications quant à la définition de la notion de démolition ainsi que pour y instaurer des dispositions quant à la caducité d'un certificat d'autorisation de démolition a été donné le 3 mai 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le Règlement RCA15-14005 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA04-14007-4 modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14007) afin d'apporter des modifications quant à la définition de la notion de démolition ainsi que pour y instaurer des dispositions quant à la validité d'un certificat d'autorisation de démolition.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1165898006

CA16 14 0162

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant des travaux de transformation sur l'élévation ouest du bâtiment situé aux 560-590, boulevard Crémazie Est. Demande numéro 3001133446.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Monastère - remise à l'origine de la façade sur la rue Lajeunesse - 560-590, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) », Gilles Huot, architecte, datés du 5 mai 2016, joints à la présente et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 mai 2016 et visant des travaux de transformation sur l'élévation ouest du bâtiment situé aux 560-590, boulevard Crémazie Est. Demande numéro 3001133446.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1161010009

Levée de la séance

À 9 h 35, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2016.